

Quant à la première partie de la question, cette affaire a en quelque sorte les mêmes implications puisque ce changement devra se faire par une loi. Je suis présentement ministre d'État chargé du Développement économique, en d'autres termes, MEDE, et on me désignera à l'avenir sous le titre de ministre d'État chargé de l'Expansion économique et régionale, soit MEEER.

Le sénateur Tremblay: Cette désignation a-t-elle déjà pris effet?

Le sénateur Olson: On en a annoncé l'intention.

Le sénateur Tremblay: En guise de question supplémentaire, je voudrais savoir si la mesure qui a créé le ministère de l'Expansion économique régionale en 1969 sera abrogée et remplacée par une autre?

Le sénateur Olson: On la modifiera en ajoutant le mot «régional» pour couvrir la totalité du mandat du MEEER.

Si vous voulez entrer dans les détails, je ne me formaliserai pas de me faire appeler ministre d'État chargé du Développement économique même si l'on a annoncé que mon titre serait désormais ministre d'État chargé du Développement économique et régional. Ce ne sera pas un ministère à part entière, mais plutôt un secrétariat qui aura des fonctions de soutien et de coordination auprès du comité ministériel de l'expansion économique, dans la capitale nationale et dans les régions.

Le sénateur Tremblay: Qu'advient-il de la loi qui a créé le ministère de l'Expansion économique régionale en 1969? Cette loi a déjà été modifiée une fois. Je m'inquiète du sort qui lui est réservé parce que certaines de ses parties sont très importantes.

Le sénateur Olson: Je pense qu'elle sera modifiée pour inclure l'appui régional dont pourra bénéficier le comité ministériel.

● (1420)

Le sénateur Tremblay: J'ai une autre question supplémentaire à poser au ministre. Sauf erreur, cette mesure législative prévoyait une planification conjointe et obligatoire entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Cette partie de la loi sera-t-elle abrogée?

Le sénateur Olson: Je l'ignore, n'ayant pas lu la loi. Je doute sérieusement, cependant, que quelque loi que ce soit oblige les provinces à planifier avec le gouvernement fédéral. Elles le font si elles veulent bien, pas autrement.

Le sénateur Tremblay: Je conseille au ministre de relire la loi de 1969. Il y est bel et bien précisé que les initiatives doivent être prises de concert par . . .

Le sénateur Olson: C'est possible.

Le sénateur Tremblay: . . . le gouvernement fédéral et les provinces. Cette partie de la loi me préoccupe particulièrement, et j'aimerais savoir si elle va être abolie.

[Le sénateur Olson.]

Le sénateur Olson: La nouvelle mesure prévoira sûrement des consultations et une planification conjointe avec les provinces et espérons-le une certaine collaboration, mais cela ne peut être imposé. Je ne sais pas si vous interprétez autrement que moi le mot «obligatoire» mais nous n'adoptons pas de lois qui obligent les provinces à collaborer avec nous: nous savons trop bien à quoi nous en tenir à ce sujet.

L'ÉCONOMIE

L'ACCROISSEMENT DES SORTIES DE CAPITAUX

L'honorable H. A. Olson (ministre d'État chargé du Développement économique): Honorables sénateurs, je voudrais répondre à une question posée par le sénateur Balfour le 18 février dernier au sujet des sorties de capitaux.

Depuis toujours, le Canada est emprunteur net sur les marchés internationaux de capitaux, et la balance des mouvements de capitaux avec l'étranger est positive du côté des entrées. Tel a également été le cas en 1981. Pendant les trois premiers trimestres de l'an dernier, il y a eu entrée nette de capitaux, le solde étant de 10.4 milliards. Le chiffre officiel de la balance des paiements du quatrième trimestre 1981 n'a pas encore été publié par Statistique Canada.

Pendant les trois premiers trimestres de 1981, il y a eu d'importantes sorties nettes au chapitre des investissements directs, dues pour une bonne part aux absorptions de sociétés, spécialement dans le secteur énergétique. Par contre, les entrées de capitaux attribuables au placement à l'étranger d'émissions nouvelles de titres à long terme ont connu une hausse marquée.

En outre, il y a eu de fortes entrées de capitaux à court terme, attribuables en partie aux absorptions de sociétés. Les résultats préliminaires donnent à penser que les sorties afférentes aux absorptions se sont considérablement ralenties dans le quatrième trimestre, alors que les entrées correspondant à des créations de titres canadiens à l'étranger augmentaient.

Les marchés financiers du Canada sont étroitement liés à ceux de plusieurs autres pays, et particulièrement des États-Unis. A toute époque, il y a à la fois des entrées et des sorties de capitaux, les résidents canadiens acquérant des créances sur des non-résidents, et inversement. Mais, en général, les sorties sont moins importantes que les rentrées. S'occuper uniquement des sorties, surtout lorsqu'il y a d'importants flux en sens contraire, ne saurait donner une vue équilibrée des opérations financières entre le Canada et l'étranger.

L'honorable R. James Balfour: Il est évident que le ministre n'a pas compris ma question, sinon il n'aurait pas cherché à présenter une réponse déformée. Les sorties moyennes de capitaux dans la décennie 1971 à 1980 étaient de l'ordre de 2.4 milliards. Ces sorties—je ne parle pas du solde net des sorties—pour les quatre derniers trimestres se terminant au cours du troisième trimestre de 1981 ont été de l'ordre de 15.6 milliards. Ces chiffres me signalent une aberration alarmante.

J'ai demandé au ministre d'expliquer ce chiffre. Je ne parle pas d'entrées, je parle de sorties; je ne parle pas de solde de la balance, je parle des sorties de capitaux. J'ai demandé au ministre de me l'expliquer, et il ne l'a pas fait.